

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 6 octobre 2020,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Site Descartes
Mail : conseil.administration@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Jeudi 22 octobre 2020 de 9h30 à 16h

Salle des conseils / Visioconférence

Site Descartes, Lyon

Vous avez la possibilité d'assister à ce conseil par visioconférence ou en présentiel, merci de confirmer les modalités de votre participation à conseil.administration@ens-lyon.fr.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

I. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 juillet 2020 (vote)

II. Projet de statuts pour la création de l'établissement expérimental (vote)

Création de l'Université de Lyon Saint-Etienne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental : adoption des statuts et du projet de décret de création incluant les dispositions relatives à l'Université de Lyon Saint-Etienne, les dispositions relatives à l'ENS de Lyon et les dispositions transitoires et finales

III. Décisions budgétaires et financières (vote)

III.1 Budget rectificatif 2020

III.2 Sorties d'inventaire

IV. Décisions réglementaires (vote)

IV.1 Aide à la mobilité sortante internationale réservée aux normaliens étudiants

IV.2 Projet de recherche Plexmico

IV.3 Rapport d'activités

IV.4 Bilan social

IV.5 Régimes indemnitaires :

- . Politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2020/2021
- . Evolution de l'attribution de la nouvelle bonification indemnitaire (NBI)
- . Prime COVID et indemnitaire de fin d'année

IV.6 Demandes de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal

IV.8 Règlement intérieur

V. Points d'information

V.1 Point d'étape de la démarche d'évaluation

V.2 Démissions d'élèves

V.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du CA au Président

VI. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

Je vous remercie de bien vouloir m'informer rapidement de votre présence le 22 octobre 2020 et des modalités de votre participation (à distance ou en présentiel).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://gedweb.ens-lyon.fr>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François Pinton